

Réunion du Conseil d'Administration Du 20 mars 2018 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mmes Nicole GEORGES, Christine PECHEUR et Sylvie CONRAUX.

MM. Daniel GENRAULT, Philippe DECHASEAUX, Pierre GÉRARD, Alexandre CHOPINEZ, Jean-Marie MIGEOT, Michel CORDIER, Camille COLLIGNON et Joël GROSJEAN.

Excusés : Mme Anne-Marie MESSERLIN, Mme Denise MAIRE, Mme Suzanne VAUTHIER (pouvoir à Nicole GEORGES) et M. Denis KARM.

Secrétaire de séance : M. Alexandre CHOPINEZ.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2018

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 20 février 2018.

2) Installation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre de conseillers municipaux amenés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soit quatre sièges pour la liste « Avec vous pour Vittel », trois pour la liste « Pour Vittel » et un pour la liste « Alternative Vittel 2014 ».

Pour la liste « Pour Vittel », ont été élus :

M. Guillaume GODEY,

M. Denis KARM

Mme Marie-Laurence ZEIL.

Suite à la démission de Mme Marie-Laurence ZEIL, Monsieur Philippe DECHASEAUX l'a remplacée et a été installé dans ses fonctions d'administrateur lors de la séance du conseil d'administration du 20 février dernier.

Par lettre en date du 6 février 2018, reçue le 7 février 2018, Monsieur Guillaume GODEY a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

En application des dispositions de l'article L.270 du code électoral, Madame Clémence LELEU, candidate suivante de la liste « Pour Vittel », appelée à remplacer le conseiller municipal démissionnaire, n'a pas souhaité siéger au conseil municipal. En conséquence, Monsieur Pierre GÉRARD, candidat suivant de la liste « Pour Vittel », a été appelé à pourvoir ce siège vacant, et a accepté de siéger au sein du conseil municipal.

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Pierre GERARD, nouvel administrateur issu de la liste « Pour Vittel », pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Après lui avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Président déclare Monsieur Pierre GÉRARD officiellement installé dans ses fonctions.

3) Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2018

Après avis favorable du comité technique, consulté par écrit, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2018, de la manière suivante :

Filière administrative : Création d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures

Sylvie VINCENT précise que l'agent pressenti sur ce poste a intégré les services du CCAS depuis plus d'un an, dans un premier temps, pour remplacer l'agent du bureau d'aide sociale en congé maternité d'avril à août 2017, et dans un deuxième temps, pour renforcer les effectifs du CCAS suite à l'arrêt maladie du responsable. Or, ce dernier n'ayant pas souhaité reprendre son poste au CCAS à son retour de congé maladie, il est proposé de recruter cet agent déjà formé.

Sylvie CONRAUD demande si le poste de responsable du CCAS est supprimé.

Sylvie VINCENT lui répond par l'affirmative et précise que la directrice est présente pour superviser les quatre agents du CCAS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et charge le Président de procéder à la nomination de l'agent intéressé dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2018 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

4) Dispositif Chantiers Jeunes

Afin de permettre à des jeunes de financer un projet personnel en contrepartie d'activités réalisées et encadrées au sein de la collectivité, il est proposé de reconduire le dispositif Chantiers Jeunes cet été. Ce dispositif intitulé « argent de poche » s'adresse à des jeunes vittellois âgés de 15 à 17 ans.

Les objectifs des chantiers sont les suivants :

- Sensibiliser et intégrer les jeunes à la vie de la collectivité
- Valoriser l'image des jeunes au sein de la commune
- Inciter au respect du patrimoine communal en faisant participer les jeunes à sa rénovation
- Lutter contre l'oisiveté des jeunes
- Initier les jeunes au monde du travail et au respect
- Faciliter l'accès des jeunes aux loisirs
- Prévenir les conduites à risques.

A l'issue du chantier, chaque jeune reçoit une gratification de 100 € sous forme de bons d'achat ou d'un versement direct au prestataire désigné dans son projet.

D'un montant total évalué à 11 154 €, cette action peut être financée par l'État à hauteur de 704 €, dans le cadre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), et à hauteur de 2 600 €, dans le cadre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).

Monsieur le Président rappelle l'image positive de ce dispositif pour la ville de Vittel.

Joël GROSJEAN demande combien de jeunes sont concernés chaque année.

Sylvie VINCENT informe que 16 jeunes participent chaque été aux chantiers jeunes, et précise que le budget de 11 154 € comprend la valorisation des heures de l'éducatrice spécialisée du CCAS qui encadre les jeunes pendant les quatre semaines : deux semaines en juillet et deux semaines en août, 4 jeunes par semaine. Elle signale également qu'un chantier est prévu dans le parc thermal mais qu'il est nécessaire de requérir l'accord d'Agrivair pour intervenir. L'entretien du parc représente une belle action que les jeunes pourront exécuter en toute sécurité.

Philippe DECHASEAUX demande si des dossiers de candidature de jeunes ont déjà été refusés.

Sylvie VINCENT informe que, jusqu'à présent, tous les dossiers ont pu être retenus, sachant que le désistement de certains a permis de répondre favorablement à toutes les demandes.

Sylvie CONRAUX souhaite savoir si un jeune peut participer aux chantiers jeunes deux années de suite.

Sylvie VINCENT lui répond par l'affirmative mais précise que le jeune en question ne sera pas prioritaire.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la reconduction en 2018 du dispositif chantiers de jeunes dans les mêmes conditions, autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de l'État dans le cadre du FIPD et de la MILDECA, et autorise la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir entre le CCAS, le jeune et son représentant légal.

La dépense correspondante sera imputée au c/6562 « Aides ».

5) Compte de gestion du receveur pour 2017

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2017 du comptable avec celles du compte administratif 2017 pour le budget du CCAS, et de dire qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur concernant le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

6) Examen et vote du compte administratif 2017

Sous la présidence de Sylvie VINCENT, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2017.

Le compte administratif 2017 du budget du CCAS présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	277 103,41	303 805,19	26 701,78
INVESTISSEMENT	379,11	21 546,68	21 167,57
TOTAL	277 482,52	325 351,87	47 869,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Le chapitre 011, charges à caractère général, est réalisé à 75,46%. En effet, les charges liées aux bâtiments ont été moins importantes que prévues.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 94,37%. Le reliquat s'explique par l'absence pour maladie de certains agents, et ce sur une longue durée.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à 71,43%. Les dépenses de l'article 6561, secours, et 6562, aides, ont été inférieures aux prévisions, les bénéficiaires ayant été moins nombreux en 2017.

Au total, les prévisions de dépenses réelles sont réalisées à plus de 88%. Le CCAS a su maîtriser ses dépenses en mobilisant les agents présents afin de palier les absences pour maladie.

Quant aux opérations d'ordre, elles enregistrent les écritures comptables relatives aux amortissements à l'article 6811. Ces dépenses participent à l'autofinancement, elles constituent des recettes d'investissement d'un montant équivalent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme en dépenses, le total des réalisations correspond aux titres émis et aux produits à encaisser au titre de l'année 2017.

Le chapitre 013, atténuation de charges, retrace les remboursements par l'assurance des dépenses de personnel supportées par le CCAS pour les agents placés en congé maladie.

L'article 619, enregistre le remboursement des sommes versées au titre du supplément familial de traitement, à titre de régularisation de la déclaration effectuée en 2015, et suite à la diminution du nombre d'agents du CCAS du fait de la fermeture du FPA.

Les prévisions du chapitre 70, produits des services et du domaine sont réalisées à 70,64%. La refacturation suite à la mise à disposition d'un agent CCAS à la ville pour les TAP, a été moins importante du fait de l'absence de cet agent pour maladie.

Le chapitre 74, dotations et subventions est réalisé à 100,43% suite au versement sur 2017 des reliquats de subventions 2016.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est réalisé à 36,64%.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, comptabilise le versement fait par le casino pour les orphelins.

Globalement, les prévisions de recettes réelles de l'exercice enregistrent un pourcentage de réalisation de 96,50%.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les opérations d'ordre du chapitre 040 concernent l'amortissement des subventions perçues (article 13).

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'ordre sont constituées par les amortissements (articles 28...)

Sylvie VINCENT signale que la maîtrise des dépenses concernant les aides sociales, et la recherche de financements pour les diverses actions mises en place, a permis au CCAS d'avoir un résultat excédentaire.

Monsieur le Président ajoute que les charges les plus importantes concernent l'entretien des bâtiments, ainsi que le personnel. Les recettes proviennent principalement de la subvention versée par la ville.

Sylvie CONRAUD demande des précisions quant aux frais de gardiennage. Il lui est précisé que cela concerne les interventions de l'ONF, qui sont rares, mais qui devraient avoir lieu cette année dans la forêt de Maximois.

Le président ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS.

7) Affectation du résultat de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif 2017 présente :

Un total de dépenses de fonctionnement de 277 103,41

Un total de recettes de fonctionnement de 303 805,19

Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de 26 701,78

Un résultat antérieur reporté de 6 901,82

Soit un excédent global de fonctionnement de 33 603,60

Un total de dépenses d'investissement de 379,11

Un total de recettes d'investissement de 6 218,98

Soit un résultat d'investissement de l'exercice de 5 839,87
 Un résultat d'investissement antérieur de 15 327,70
 Un résultat d'investissement reporté de 0,00
 Soit un excédent global d'investissement de 21 167,57

En conséquence, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement aux articles 002 de la section de fonctionnement et 001 de la section d'investissement.

8) Budget primitif 2018

Le budget 2018 qui est soumis à votre approbation présente une masse totale de 312 752 ,50 € dont 284 000 € en section de fonctionnement, soit 90,80 % de la masse totale et 28 752,50 € en section d'investissement, soit 9,19 % du total.

Comme les années précédentes, les résultats de l'exercice 2017 sont repris dans le projet de budget.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT		TOTAL
011	Charges à caractère général	62 580,00	013	Atténuation de charges	6 000,00
012	Charges personnel	188 810,00	70	Produits des services	2 818,22
65	Autres charges gestion courante	17 600,00	74	Dotations et participations	241 000,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	75	Autres produits gestion cour.	3 170,00
68	Dotations amortissements	5 138,00	77	Produits exceptionnels	4 310,00
022	Dépenses imprévues	9 772,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	26 701,78
TOTAL DÉPENSES		284 000,00	TOTAL RECETTES		284 000,00
DÉPENSES INVESTISSEMENT		TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
13	Autres amortissements	10,00	10	FCTVA	2 446,93
21	Immobilisations corporelles	28 742,50	13	Subventions d'investissement	0,00
			28	Amortissements immobilisations	5 138,00
			001	Excédent d'investissement reporté	21 167,57
TOTAL DÉPENSES		28 752,50	TOTAL RECETTES		28 752,50

A l'aide d'un diaporama, Monsieur le Président présente le contenu des différents chapitres du budget. Il informe que l'investissement est possible grâce aux reports et aux amortissements.

Sylvie VINCENT ajoute que le réagencement de l'accueil permettra d'augmenter le potentiel de la Maison Ressources.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve, chapitre par chapitre, le projet de budget 2018.

Une abstention : Pierre GÉRARD

9) Questions diverses

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'un courrier a été envoyé au Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau concernant la création d'une MSAP de territoire. Il signale également qu'il reste très vigilant en ce qui concerne l'implantation de la future MSAP. En effet, il semblerait que le Président souhaite qu'elle soit créée à Bulgnéville. Or le bureau de poste, relais MSAP, ne fonctionne pas. Le Préfet et la Sous-Préfète ne donneront donc pas leur accord pour labelliser une seconde MSAP à Bulgnéville.

Sylvie CONRAUX trouve regrettable de se priver de subventions en ne créant pas une MSAP à Vittel.

Sylvie VINCENT fait remarquer que Vittel et Contrexéville ne sont pas majoritaires à la communauté de communes. Ainsi, le Président est libre de reporter la décision.

Alexandre CHOPINEZ demande s'il existe une date butoir pour la création de la MSAP.

Sylvie VINCENT précise qu'il n'y a pas de délai mais que les partenaires, tels que la CPAM ou la CAF, risquent à terme de réduire voir de supprimer leurs permanences. Elle insiste sur l'importance du partenariat avec la ville de Contrexéville. En effet, celui-ci permettra le développement des actions, la maîtrise des coûts et la mutualisation des compétences.

Camille COLLIGNON s'interroge sur le devenir des Ateliers Tremplin, et signale que les machines de l'atelier bois situées à l'Impériale appartiennent au secours catholique.

Sylvie VINCENT prend note de cette information. Elle informe qu'une réunion entre les différents acteurs de Contrexéville et Vittel est prévue le 27 mars, afin de sauvegarder les animations à destination des bénéficiaires des Ateliers Tremplin. Le Conseil Départemental décidera, quant à lui, de la redistribution des suivis individuels des bénéficiaires du RSA.

Christine PECHEUR s'interroge sur l'utilisation de l'espace situé à l'étage de la Maison Ressources.

Sylvie VINCENT souligne effectivement le potentiel de cet espace. Cependant, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le cas où le CCAS souhaiterait en disposer pour créer des bureaux et aucun devis n'a été chiffré à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Vittel, le 21 mars 2018

Le secrétaire,



Alexandre CHOPINEZ

Le Président,

